

**INTERVENTION GROUPE CGT**  
**Centre de formation de LATRESNE**

Monsieur le président, chers collègues,

Le groupe CGT se réjouit de la volonté affichée par le CRA de préserver le centre de Latresne. Cette attitude tranche avec celle de l'état et du ministère de la défense dont le seul objectif est de se désengager du site et de ses responsabilités en matière de formation professionnelles de ses propres personnels.

Nous nous félicitons également que la commission ait accepté d'équilibrer son appréciation quand à l'arrivée de la SIMMAD et du CSFA qui ne sont pas des investissements mais de simples transferts d'activités dans le cadre d'une restructuration d'ensemble du ministère, dont les conséquences négatives en terme d'emplois, de savoirs faire, et des missions publiques sont sous-estimées pour l'Aquitaine.

Le CFLE est un outil exceptionnel et indispensable :

- Indispensable pour la réponse aux besoins de formation continue des personnels du ministère de la défense. Je rappelle que l'Aquitaine est la 2eme région, après l'ile de France, en termes d'implantations de sites et d'emplois du ministère de la défense.

- Indispensable aussi pour répondre aux besoins de formation initiale, au bénéfice de toutes les entreprises du secteur aéronautique dans la double dimension civile et militaire.

**Il faut maintenir le CFLE dans cette double utilité. La région doit donc conditionner la reprise du CFLE au maintien, par l'état, de l'existant** en matière de formations continues dispensées pour les personnels du ministère de la défense, comme le demandent les organisations syndicales. On ne peut en effet afficher de grandes ambitions pour le CFLE et commencer en supprimant les formations utiles à des milliers de personnels.

Le savoir faire des personnels en place reste un atout essentiel qu'il convient de conserver pour développer les formations dans ce secteur.

De même la définition des besoins à court comme à long terme en matière de qualification nécessite une évaluation large des besoins civils et militaires avec le souci de mettre en place des nouvelles formations attractives et valorisantes. La structure démographique du salariat dans le secteur aéronautique aquitain nous invite à un effort d'anticipation si l'on veut maintenir et développer notre savoir faire durablement.

Enfin, concernant la structure juridique la création d'une association ne nous semble pas être la bonne solution. Nous souhaitons et proposons que d'autres pistes soient explorées au travers d'une réflexion et d'un débat approfondis et contradictoires.

Pour toutes ces raisons, la CGT demande que soit organisée une large concertation, qui n'a pas eu lieu à ce jour, avec l'ensemble des acteurs institutionnels et les organisations syndicales professionnelles et territoriales.

Nous venons d'interpeller en ce sens, avec l'ensemble de nos organisations, le Président Rousset et le Ministre de la défense fraîchement désigné M. Juppé.

Merci pour votre attention.